

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 442

20 février 2008

### SOMMAIRE

Affrètements, Distributions, Services, Logistic S.A. ....	21170	Peinture Jung S.à.r.l. ....	21173
Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l. ....	21198	Pereira y Correia S.à r.l. ....	21214
Centerra Luxembourg (I) S.à.r.l. ....	21189	Pharma Trust S.A. ....	21170
Denlux S.à r.l. ....	21197	Quadram s.à r.l. ....	21215
Electricité Meyers ....	21197	Ranbiwa Properties S.A. ....	21216
Epic Luxembourg S.A. ....	21172	Rodange 149 S.A. ....	21170
Fincart S.A. ....	21216	Rodina (Luxembourg) II S.à r.l. ....	21206
High Field Luxembourg S.A. ....	21206	Rominvest S.A. ....	21188
Icaria Invest S.à r.l. ....	21171	Ruvo SA ....	21173
Imrose S.A. ....	21215	Saint Hubert Investments S.à r.l. ....	21188
JAL Group Participations ....	21172	Salkanika S.A. ....	21216
Lista S.à.r.l. ....	21171	Santana S.à r.l. ....	21206
Loer G.m.b.H. ....	21205	Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A. ....	21174
Martinelli S.à.r.l. ....	21214	Top Optic s.à r.l. ....	21213
Mixt S.A. ....	21188	Toyfin S.A. ....	21173
Nicori S.A. ....	21170	Wincra Promotion S.A. ....	21214
Pantheon Holding S.à r.l. ....	21215	Wivano SA ....	21172
		WOHL et CO Sàrl ....	21197

**Nicori S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 75.962.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018458/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07498. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Pharma Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 22.061.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 décembre 2007 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008018470/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Rodange 149 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5201 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 132.639.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 2007*

L'assemblée a pris connaissance de la démission comme administrateur délégué avec effet immédiat de:

Monsieur Sgreccia Marco

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008018469/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**A.D.S.L., Affrètements, Distributions, Services, Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 92.134.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 4 avril 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 avril 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet au 10 mars 2007, la démission d'un administrateur en fonction, à savoir, Madame Ginette Streitz, sans profession, demeurant 7, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Madame Christine Andry, secrétaire, demeurant à F-57685 Augny au 8, place Saint Jean.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008018477/320/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 avril 2007 entre PepsiCo FINANCE (UK) LIMITED., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg immatriculée sous le numéro B 67.563 et PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), ayant son siège social au 70 Sir John Rogersons Quay, Dublin 2, Ireland, immatriculée sous le numéro 41580 avec le Companies Registration Office, Ireland, les 501 parts sociales sont transférées comme suit:

- PEPSI-COLA MANUFACTURING (IRELAND), ayant son siège social au 70 Sir John Rogersons Quay, Dublin 2, Ireland, immatriculée sous le numéro 41580 avec le Companies Registration Office, Ireland à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 501 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ICARIA INVEST S.à r.l.*

P. Valasuo

*Gérant B*

Référence de publication: 2008018475/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Lista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.055.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire tenue en date du 20 décembre 2007 que:

La démission de M. Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société a été accepté.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008018494/8587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09141. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 85.535.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2007*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain Zimmer comme administrateur de la société.
2. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 Monsieur Bert Zech, managing director, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

*Pour EPIC LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008018495/664/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06271. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**Wivano SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 85.328.

Le bilan de la société au 27 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008018496/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03363. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.550.725,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 76.785.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 janvier 2008 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Nicola Ciniero, né le 13 novembre 1955 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 50 Via Borgomanero, I-28040 Paruzzaro (NO), Italie, de sa fonction de gérant;
- De nommer comme nouveau gérant et président du conseil, avec effet immédiat, Monsieur Carlo Bruno Cellerino, né le 21 avril 1955 à Turin en Italie, résidant professionnellement au 50 Via Borgomanero, I-28040 Paruzzaro (NO), Italie, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*JAL GROUP PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée*

Signature / Signature

*Un gérant / Un gérant*

Référence de publication: 2008018491/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09135. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**Toyfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 36.174.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 janvier 2008*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Emanuela Corvasce décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 octobre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Rolando Papucci, dirigeant d'entreprise, demeurant à Florence (Italie), président;
- Mme Emanuela Corvasce, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008018492/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**Ruvo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 85.274.

Le bilan de la société au 27 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008018493/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03361. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**Peinture Jung S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 1A, rue Baudouin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018485/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05808. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.624.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending,

duly represented by Mrs. Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 December 2007,

2) SCULPTOR HOLDINGS (EC) (formerly SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending,

duly represented by Mrs. Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 December 2007,

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

**A. Name - registered office - duration - object**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of SCULPTOR HOLDINGS (EC) LUXCO S.C.A. (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of association.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Commandité. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Commandité.

In the event that the Commandité determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**B. Shareholders' liability**

**Art. 5. Liabilities.** The general shareholder of the Company (actionnaire commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company, The other shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s), for the avoidance of doubt, not including the general shareholder), being the holder(s) of Class A Ordinary Shares and the holder(s) of Class B Preferred Shares (i.e. any shares except the Commandité Share) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

## C. Share capital - shares

### Art. 6. Corporate capital and Shares.

#### 6.1 Capital

The Company has a share capital of fifty thousand Dollars (USD 50,000.-) represented by (i) six hundred twenty-five (625) class A ordinary shares, with a per value of forty United States Dollars (USD 40.-) (the «Class A Ordinary Shares»; their holders being referred to as «A Shareholders»); (ii) six hundred twenty-four (624) class B shares, with a per value of forty United States Dollars (USD 40.-) (the «Class B Preferred Shares»; their holders being referred to as «B Shareholders»); and (iii) one (1) commandité share, with a per value of forty United States Dollars (USD 40.-) (the «Commandité Share»).

Any reference made hereinafter to a «share» or to «shares» shall be construed as a reference to any or all of the three above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a «shareholder» or to «shareholders».

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of association. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law and in accordance with the present articles of association, redeem its own shares.

#### 6.2 Class A Ordinary Shares

**Description.** All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects.

**Voting rights.** Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

**Redemption, convertibility.** Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the general meeting of shareholders of the Company so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced. The redeemed shares bear no voting rights and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

#### 6.3 Class B Preferred Shares

**Description .** All Class B Preferred Shares shall be identical in all respects.

**Voting rights.** The Class B Preferred Shares are non-voting preferred shares in accordance with article 44 to 47 of the Companies Law. The Class B Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote on in accordance with the applicable provisions of the Companies Law. The B Shareholder(s) have the same voting rights as the holders of Class A Ordinary Shares and Commandité Share(s) at all meetings, in case the Dividend 1 as defined in Article 16 has not been paid in its entirety for any reason whatsoever and despite the existence of sufficient distributable profits, for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of Luxembourg law must be sent or notified to the shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the B Shareholder(s).

**Tracking shares.** The Class B Preferred Shares correspond to a specific portfolio of assets constituting an investment (an «Investment»). The Commandité shall identify the relevant Investment to which the class of shares relates. The proceeds relating to the issuance of Class B Preferred Shares, regardless of the time of such issuance, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend, interest) deriving from the Investment relating to the Class B Preferred Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Commandité for the Investment established in respect of the relevant class of shares. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the Class B Preferred Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

**Redeemable shares.** The Class B Preferred Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Companies Law. Subscribed and fully paid-up Class B Preferred Shares shall be redeemable (in case of plurality of B Shareholders, on a pro rata basis of redeemable Class B Preferred Shares held by each B Shareholder) (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Companies Law, and (b) after eight (8) years as from the date of issuance of the Class B Preferred Shares. The redemption of the Class B Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. All Class B Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the general meeting of shareholder so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Preferred Shares is reduced. Redeemed Class B Preferred Shares may be cancelled upon request of general meeting of shareholders so directs, and further to an affirmative resolution passed by the general meeting of shareholders convened and held in accordance with article 13 of the present articles of association. The

redeemed Class B Preferred Shares bear no voting rights and have no rights to received dividends or the liquidation proceeds.

**Special reserve.** In accordance with the provisions of article 49-8 (5) of the Companies Law an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all redeemed shares must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the share capital; the reserve may only be used to increase the share capital by capitalisation of reserves.

**Class B Preferred Shares redemption price.**

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Commandité, the Company and the other shareholders of the Company, the redemption price of the Class B Preferred Shares is calculated by the Commandité or by such person appointed by the Commandité on the basis of the net asset value of the underlying Investment (the «Redemption Price»). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of Class B Preferred Shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the underlying Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of the Class B Preferred Shares then outstanding at such close of business.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Manager with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

If the net asset value of the Class B Preferred Shares is null, no redemption shall be possible.

**Class B redemption procedure** Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the B Shareholders, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered B Shareholders, at his/her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such B Shareholders of the number of Class B Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the B Shareholders to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Class B Preferred Shares. The redemption price of such Class B Preferred Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

6.3 Commandité Share(s)

**(a) Description .** All Commandité Share(s) shall be identical in all respects.

**(b) Voting rights.** Each Commandité Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

**Art. 7. Shares, Shareholders register and share transfers.**

7.1 Shareholders register

All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Commandité upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

7.2 Share ownership

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

7.3 Share transfer

Transfers of registered Classe A Ordinary Shares and Classe B Preferred Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore,

the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

The Commandité Share held by the Commandité is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

#### D. Management

**Art. 8. Commandité.** The Company shall be managed by SCULPTOR HOLDINGS (EC) (formerly SCULPTOR EVER-CORE HOLDINGS GP S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending in its capacity as sole general shareholder (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Commandité»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Commandité from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Commandité.

**Art. 9. Power of the Commandité.** The Commandité is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Commandité.

**Art. 10. Third party.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Commandité represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Commandité at its sole discretion.

#### E. Supervision

##### Art. 11. Supervisory Board.

###### 11.1 Supervisory Board members

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Commercial Law. The Supervisory Board may be consulted by the Commandité on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Commandité that may, pursuant to law or regulation or under the articles of association, exceed the powers of the Commandité.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

###### 11.2 Meeting of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman, two of its members or by the Commandité.

###### 11.3 Notice

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

###### 11.4 Chairman

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

###### 11.5 Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

###### 11.6 Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

#### 11.7 Written resolutions - Conference call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 12. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Commandité or any one or more of the directors or officers of the Commandité has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Commandité who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### F. General meetings of shareholders

#### Art. 13. Shareholders meetings.

##### 13.1 Powers

The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of association, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Commandité.

##### 13.2 Meetings, location, time

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Commandité or the Supervisory Board. It must also be convened by the Commandité following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholder representing at least ten per cent (10%) of the of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of June each year at 2 pm (CET).

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

General meetings of shareholders may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

##### 13.3 Voting

Unless otherwise provided in the present articles of association, each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The Commandité may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

### G. Accounting year - balance sheet

#### Art. 14. Accounting year.

##### 14.1 General Accounting

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 15. Reserve.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10 % (ten percent) of the subscribed share capital.

**Art. 16. Dividend.** If any distribution is determined to be made by the Company's general meeting of shareholders or, as the case may be, by the Commandité (whether by dividend, redemption or otherwise), then the shareholders will be entitled to receive distributions, when, and if declared by the Company's shareholders meeting or, as the case may be, by the Commandité out of the funds legally available therefore, in accordance with applicable law, the present articles of association, in the manner described hereafter.

Subject to the provisions of this article, the general meeting of shareholders shall decide, upon recommendation of the general shareholder of the Company, how the remainder of the annual net profits shall be allocated.

Provided that funds are available for distribution, each holder of Class B Preferred Shares shall be exclusively entitled to:

(a) a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 2 % over the nominal value of the Class B Preferred Shares (the «Dividend 1»),

and

(b) a second tracking dividend (the «Dividend 2») being equal to the income received by the Company on the Investment related to the Class B Preferred Shares minus an appropriate annual margin of 3/32% computed on the basis of the amount of issued Class B Preferred shares plus share premium allocated to these Class B Preferred Shares, which shall accrue daily, less the amount of the Dividend 1. If the Dividend 2 is not declared, it shall be compounded each accounting year and shall be incorporated into the Class B Share Premium Account.

less

(c) any costs or expenses specifically related to such Investment,

and less

(d) its pro rata share of the general costs and expenses of the Company.

If the preferred dividend is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid Dividend 1 of prior years.

Provided that funds are available for distribution, the holders of Class A Ordinary Shares and Commandité Share(s) shall be entitled to the net profits not allocated to the Class B Preferred Shares in accordance with the above paragraph, pro rata to the number of shares held by such holders in the Class A Ordinary Shares and Commandité Share(s).

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Commandité and they may be paid at such places and times as may be determined by the Commandité.

The Commandité may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

## H. Amendment of the articles of association liquidation

**Art. 17. Amendment.** These articles of association may be amended, subject to the approval of the Commandité, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Commercial Law, unless otherwise provided herein.

### Art. 18. Dissolution and Liquidation rights.

#### 18.1 Decision

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (individuals or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### 18.2 Liquidation rights of the A Shareholders and of the Commandité Shareholder

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the B Shareholders and reimbursement of the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding Class B Share Premium (herein referred to as the «Notional Capital») of the Class B Preferred Shares or deposit of any funds to that effect, such amount not to exceed the Redemption Price, the surplus will be paid to the A Shareholders and the Commandité Shareholder, in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

#### 18.3 Liquidation rights of the B Shareholders

Upon liquidation of the Company and after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the B Shareholder or, in case there is a plurality of B Shareholders, each B Shareholder, will be entitled to (i) a preferential reimbursement of the nominal value of such Class B Preferred Share(s), in accordance with Article 44(3) of Companies Law and to (ii) an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of Notional Capital held by each of them in the Company.

## I. Final provisions - applicable law

**Art. 19. Miscellaneous.** For all matters not governed by these articles of association the parties shall refer to the Companies Law.

### Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held within three (3) months after the closing of the first financial year in the year 2009.

#### Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., prenamed .....	625 Class A Shares 624 Class B Shares
2) SCULPTOR HOLDINGS (EC) S.à r.l. (formerly SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l.), prenamed .....	1 Commandité share
Total .....	1250 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Commercial Law, and expressly states that they have been fulfilled.

#### Expenses

For the purpose of the registration, the amount of USD 50,000.- is valued at EUR 34,005.50

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2012:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 9.098;

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 41.471;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 41.469.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

dûment représentée par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

2) SCULPTOR HOLDINGS (EC) (anciennement SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

dûment représentée par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### A. Dénomination - siège - durée - objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de SCULPTOR HOLDINGS (EC) LUXCO S.C.A. (ci-après la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

### B. Responsabilité des actionnaires

**Art. 5. Responsabilité des actionnaires.** L'actionnaire commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (actionnaire commanditaire; c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'actionnaire commandité), porteur(s) d'Actions Ordinaires de Classe A et porteur(s) d'Actions Préférentielles de Classe B (c'est-à-dire toutes les actions autre que l'Action de Commandité), s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

### C. Capital social - actions

#### Art. 6. Capital Social et Actionnaires.

##### 6.1 Capital

La Société a un capital social de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000) représenté par (i) six cent vingt-cinq (625) actions ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) (les «Actions Ordinaires de Classe A»); leur(s) détenteur(s) étant référencé(s) comme «Actionnaires A» (i) six cent vingt-quatre (624) actions préférentielles de classe B, ayant une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) (les «Actions Préférentielles de Classe B»); leur(s) détenteur(s) étant référencé(s) comme «Actionnaires B»); et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) (l'«Action de Commandité»).

Toute référence faite ci-après à une «action» ou aux «actions» devra être interprétée comme une référence l'une des trois classes d'actions ci-dessus, selon le contexte, et la même construction s'applique à toute référence faite à un «actionnaire» ou aux «actionnaires».

Chaque classe d'actions a les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure et tel que prescrit par la Loi et les présents statuts, racheter ses propres actions.

#### 6.2 Actions Ordinaires de Classe A

**(a) Description.** Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards.

**(b) Droits de vote.** Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

**(c) Rachat, Conversion.** Les Actions Ordinaires de Classe A ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertible en d'autres actions. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'assemblée générale des actionnaires en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou de bonis de liquidation.

#### 6.3 Actions Préférentielles de Classe B

**(a) Description.** Toutes les Actions Préférentielles de Classe B seront identiques à tous les égards.

**(b) Droits de vote.** Les Actions Préférentielles de Classe B sont des actions préférentielles sans droit de vote conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Les Actions Préférentielles de Classe B donnent droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques à l'égard desquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à la Loi. Le(s) détenteur(s) d'Actions Préférentielles de Classe B exerce(nt) le même droit de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Action(s) de Commandité(s) dans toutes assemblées, lorsque le Dividende 1 tel que défini à l'article 16 n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, et malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où tous dividendes accumulés auront été intégralement récupérés. Les convocations, rapports et documents qui, conformément aux dispositions de la Loi, sont envoyés ou communiqués aux actionnaires de la Société, sont également envoyés au(x) détenteur(s) d'Actions Préférentielles de Classe B.

**(c) Tracking Shares.** Les Actions Préférentielles de Classe B correspondent à un portefeuille déterminé d'actifs constituant un investissement (un «Investissement»). Le Gérant identifiera l'Investissement auquel la Classe d'Actions Préférentielles B se rapporte. Le produit de l'émission d'Actions Préférentielles de Classe B, indépendamment du moment de cette émission, ainsi que tous autres fonds attribués par les actionnaires (comme des crédits accordés par les actionnaires à la Société) et tous produits (comme revenus, dividendes, intérêts) résultant de l'Investissement relatif aux Actions Préférentielles de Classe B seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant pour l'Investissement établi en fonction des Actions Préférentielles de Classe B. Comme entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif des Actions Préférentielles de Classe B. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les actionnaires d'une classe d'actions déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement sous-jacent de cette classe, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

**(d) Actions Rachetables.** Les Actions Préférentielles de Classe B sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables (dans l'hypothèse de plusieurs Actionnaires B, proportionnellement au nombre d'Actions Préférentielles de Classe B détenues par chaque Actionnaire B) (a) sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi; et (b) après l'écoulement d'un délai de dix (10) ans depuis la date d'émission des Actions Préférentielles de Classe B. Le rachat d'Actions Préférentielles de Classe B ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Toutes les Actions Préférentielles de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'assemblée générale des actionnaires en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles de Classe B émises sera réduit. Toutes les Actions Préférentielles de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'assemblée générale des actionnaires en décide ainsi par un vote conforme aux dispositions de l'article 13 des présents statuts, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles de Classe B émises sera réduit. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou de bonis de liquidation.

**(e) Réserve spéciale.** Conformément à l'article 49-8 (5) de la Loi un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

**(f) Prix de rachat des Actions Préférentielles de Classe B.**

Sauf dispositions contraires prévues dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions Préférentielles de Classe B sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de l'Investissement sous-jacent (le «Prix de Rachat»). Le Prix de Rachat peut être payé soit en numéraire soit en nature ou soit en partie en numéraire et en partie en nature.

La valeur de l'actif net des Actions Préférentielles de Classe B est exprimée sous forme de valeur par actions et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'Investissement sous-jacent, celui-ci étant la valeur de marché des actifs de l'Investissement sous-jacent moins les dettes relatives à cet Investissement, telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'Actions Préférentielles de Classe B émises par la Société ce jour même.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le Gérant est définitive et lie la société ainsi que les anciens, présents et futurs actionnaires.

Si la valeur nette des Actions Préférentielles de Classe B est nulle, aucun rachat ne sera possible.

**(g) Procédure du rachat.** Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre la Société et les Actionnaires B au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à tout actionnaire de la Société, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant à ces Actionnaires B le nombre d'Actions Préférentielles de Classe B devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Préférentielles de Classe B à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions Préférentielles de Classe B. Le Prix de Rachat de telles Actions Préférentielles de Classe B est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires et sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

### 6.3 L(es) Action(s) de Commandité

**(a) Description.** Toute(s) Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards.

**(b) Droits de vote.** Toute(s) Action(s) de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

## Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions.

### 7.1 Registre d'Actionnaires

Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués sur les actions, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

### 7.2 Propriété des Actions

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

### 7.3 Transferts d'Actions

Le transfert d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Préférentielles de Classe B se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

## D. Gérance

**Art. 8. Gérant.** La Société sera administrée par SCULPTOR HOLDINGS (EC) (anciennement SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en sa qualité d'actionnaire commandité et gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions en qualité de gérant au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 11 des présents statuts, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 9. Pouvoir du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 10. Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

## E. Surveillance

### Art. 11. Conseil de Surveillance.

#### 11.1 Membres du Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la Loi. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

#### 11.2 Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président, deux de ses membres ou par le Gérant.

#### 11.3 Notifications

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

#### 11.4 Président du Conseil de Surveillance

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

#### 11.5 Résolutions

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### 11.6 Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux des membres du Conseil de Surveillance.

#### 11.7 Décisions Ecrites - Conférences téléphoniques

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 12. Conflits.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

## F. Assemblée générale des actionnaires

### Art. 13. Assemblées générales des Actionnaires.

#### 13.1 Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

#### 13.2 Réunions - Lieu - Moment

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent exiger l'adjonction de un ou plusieurs point(s) à l'ordre du jour de toute réunion de l'assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin chaque année à deux heures de l'après-midi (CET).

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les uns les autres.

#### 13.3 Vote

Sauf disposition contraire des présents statuts, toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

## G. Exercice social - bilan

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre.

**Art. 15. Réserve.** Des bénéfiques nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit.

**Art. 16. Dividende.** Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires

auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable et les présents statuts, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de manière suivante et selon l'ordre de priorité suivant.

Conformément aux présents statuts, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour une distribution de dividendes, chacun des détenteurs d'Actions de Classes Préférentielles B sont exclusivement en droit de recevoir:

(a) un dividende préférentiel et récupérable correspondant au taux annuel de 2% de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe B (le «Dividende 1»),

Et

(b) un deuxième dividende «tracking» (le «Dividende 2») égal au revenu perçu par la Société de l'Investissement liés aux Actions Préférentielles de Classe B moins une marge appropriée de 3/32% calculée sur la base du montant des Actions Préférentielles de Classe B émises et de la prime relative à ces Actions Préférentielles de Classe B, qui doit s'accroître quotidiennement, moins le montant du Dividende 1. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré, il doit être calculé chaque année et doit être incorporé dans la réserve relative à ces Actions Préférentielles de Classe B.

moins

(c) toutes dépenses et frais spécifiquement liés à cet Investissement,

Et moins

(d) sa participation proportionnelle aux frais généraux endurés par la Société.

Si le dividende préférentiel n'est pas payé une année quelconque, il est doit être considéré comme cumulé avec tout Dividende 1 impayé des années précédentes.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour une distribution de dividendes, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et de l'Action de Commandité (des Actions de Commandités) sont en droit de recevoir l'action net non alloué aux Actions Préférentielles de Classe B, en conformité avec les dispositions précédentes, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun des détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A et d'Action(s) de Commandité(s).

Les dividendes peuvent être payés en euros ou toute autre devise désignée par le Gérant et peuvent être payés au moment et lieu déterminé par le Gérant.

Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément et dans les limites imposées par la Loi.

## H. Modification des statuts de la société et liquidation

**Art. 17. Modifications.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

### Art. 18. Droits de Dissolution et Liquidation.

#### 18.1 Décision

La Société peut être volontairement dissoute à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, votant aux mêmes conditions de quorum requises pour la modification des présents statuts.

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

#### 18.2 Droit de liquidation des Actionnaires A et du(des) Actionnaire(s) Commandité(s)

Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société (y compris toutes dettes envers les actionnaires) et après paiement de tous dividendes échus et non-payés relatifs aux Actionnaires B et le remboursement du capital par lui souscrit ainsi que toute participation proportionnelle existante de prime de Classe B (ci-après dénommé «Capital Théorique») des Actions Préférentielles de Classe B ou de dépôt de fonds à cet effet, ces sommes ne devant pas excéder le Prix de Rachat, l'excédent sera payé aux Actionnaires A et au Commandité, proportionnellement au capital détenu par chacun d'entre eux dans la Société.

#### 18.3 Droit de liquidation des Actionnaires B

En cas de liquidation de la Société, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société envers des tiers ou de tout dépôt de fond à cet effet, l'Actionnaire B, ou dans l'hypothèse de plusieurs Actionnaires B, chacun des Actionnaires B, sera en droit de recevoir (i) un remboursement préférentiel de la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe B, conformément à l'article 44-3 de la Loi et (ii) un montant payable en numéraire ou en nature égal aux dividendes existants et non payés pouvant exister, ainsi qu'au remboursement du pourcentage du Capital Théorique détenu par chacun d'entre eux dans la Société.

## I. Dispositions finales et loi applicable

**Art. 19. Divers.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans les trois (3) mois suivant la clôture du premier exercice social en 2009.

*Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., nommée ci-avant . . . . .	625 Actions Ordinaires de Classe A
	624 Actions Préférentielles de Classe B
2) SCULPTOR HOLDINGS (EC) S.à r.l. (anciennement SCULPTOR EVER-CORE HOLDINGS GP S.à r.l.), nommée ci-avant . . . . .	1 Action de Commandité
<b>Total</b>	<b>1250 actions</b>

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 50.000,-) est évalué à EUR 34.005,50.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.900,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société au 31 décembre 2012:
  - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098;
  - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471; et
  - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

3. Le siège de la Société est établi au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42583. — Reçu 340,72 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008018764/242/785.

(080016225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Saint Hubert Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.050,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.466.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 7 janvier 2008 de la société SAINT HUBERT INVESTMENTS S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Le siège de la société est transféré du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 janvier 2008.

2. Démission du Gérant suivant en date du 2 janvier 2008:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 47.765, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

3. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 2 janvier 2008:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAINT HUBERT INVESTMENTS S.à r.l.*  
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.  
*Fondé de pouvoir*  
Signatures

Référence de publication: 2008018551/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Rominvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018511/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07141. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Mixt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.729.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 9 mars 2007*

La démission de Monsieur Michael Debaty demeurant au 481, route de Neufchâteau, B-6700 Heinsch, Belgique, avec effet au 14 novembre 2006, au poste d'Administration, est acceptée.

La nomination de Monsieur Alain Vancraenenbroeck demeurant au 2, rue Mameranus, L-2117 Luxembourg, au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Michael Debaty, avec effet au 15 novembre 2006, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
MIXT S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008018508/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

### **Centerra Luxembourg (I) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.630.

#### STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

here represented by Ms Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 5, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CENTERRA LUXEMBOURG (I) S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant

security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to the five hundred (500) shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of ninety thousand three hundred sixty (90,360) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares) of CENTERRA NETHERLANDS B.V., a company incorporated and organised under the laws of The Netherlands, with registered office at Saturnusstraat 25 i, 2132 HB Hoofddorp, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 3423840, having a share capital of ninety thousand three hundred sixty euro (EUR 90,360.-) represented by the Shares (the B.V.).

Such contribution in an aggregate amount of one hundred and two million two hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,277,376.24), being the euro equivalent of one hundred and fifty million United States dollars (USD 150,000,000.-), made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) one hundred and two million two hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,264,876.24) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of the B.V. that, as of the date of such certificate:

- CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l. is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of the B.V.;
- CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of The Netherlands and the articles of association of the B.V., the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of the B.V. having been complied with;
- on the date hereof, the Shares are worth at least one hundred and two million two hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,277,376.24), being the euro equivalent of one hundred and fifty million United States dollars (USD 150,000,000.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles;
- the financial situation of the B.V. has changed since the balance sheet dated September 30, 2007 following the acquisition by the B.V. of a 100% shareholder interest in BOROO GOLD COMPANY Ltd on December 4, 2007.

Such certificate and a copy of the balance sheet of the B.V., after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand eight hundred (7,800.-) euro.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of the B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Ms Manuela Battello, company manager, with professional address at 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, ON M5J 2P1, Canada;
  - Mr Bart Zech, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

- Mr Frank Walenta, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

ici représentée par Charou Anandappane, juriste, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CENTERRA LUXEMBOURG (I) S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de quatre-vingt dix mille trois cent soixante actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions) de CENTERRA NETHERLANDS B.V., une société de droit néerlandais, dont le siège social est sis à Saturnusstraat 25 i, 2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3423840, ayant un capital social de quatre-vingt dix mille trois cent soixante actions (90.360) représenté par les Actions (la B.V.).

Ledit apport d'un montant total de cent deux millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.277.376,24), i.e. l'équivalent en euros de cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-), fait à la Société sera affecté comme suit:

- (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est affecté au compte capital de la Société;
- (ii) cent deux millions deux cent soixante-quatre mille huit cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.264.876,24) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de la B.V. en date de ce jour que:

- CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l. est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social souscrit de la B.V.;
- CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l. est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédées;
- conformément aux lois des Pays-Bas et aux statuts de la B.V., les Actions sont librement cessibles; les conditions de cession prévues par les statuts de la B.V. ayant été remplies;
- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à cent deux millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.277.376,24), i.e. l'équivalent en euros de cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés;
- la situation financière de la B.V. a changé depuis le bilan daté au 30 septembre 2007 avec l'acquisition par la B.V. d'une participation à 100% dans BOROO GOLD COMPANY Ltd en date du 4 décembre 2007.

Ledit certificat et une copie du bilan de la B.V., en date des présentes, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept mille huit cents (7.800,-) euros.

Dans la mesure où il résulte de l'apport en nature que la Société possède 100% du capital social de la B.V., une société de droit néerlandais, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mme Manuela Battello, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, ON M5J 2P1, Canada;
  - M. Bart Zech, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
  - M. Frank Walenta, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Anandappane, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018631/5770/441.

(080016334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.942.

Suite à la cession de parts du 8 novembre 2007, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

BELAIR UNITED LIMITED . . . . . 100 parts sociales

G. Da Conceição Colman

Gérant

Référence de publication: 2008018472/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Electricité Meyers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 85.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018474/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05828. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**WOHL et CO Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 3, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 94.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018478/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06509. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

here represented by Ms Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 5, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CENTERRA LUXEMBOURG (III) S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the five hundred (500) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities, known or unknown as per the date hereof.

Such contribution in an aggregate amount of one hundred and two million two hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,277,376.24), being the euro equivalent of one hundred and fifty million United States dollars (USD 150,000,000.-), made to the Company is to be allocated as follows:

(i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is allocated to the share capital account of the Company;

(i) one hundred and two million two hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,264,876.24) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., that:

- all assets and liabilities of CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be one hundred and two million two hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-six euro and twenty-four cents (EUR 102,277,376.24), being the euro equivalent of one hundred and fifty million United States dollars (USD 150,000,000.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand eight hundred (7,800.-) euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Manuela Battello, company manager, with professional address at 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, ON M5J 2P1, Canada;

- Mr Bart Zech, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

- Mr Frank Walenta, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, dont le siège social est à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

ici représentée par Charou Anandappane, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CENTERRA LUXEMBOURG (III) S.à.r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs, connus ou inconnus à ce jour.

Ledit apport d'un montant total de cent deux millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.277.376,24), i.e. l'équivalent en euros de cent cinquante millions de dollars des États-Unis (USD 150.000.000,-), fait à la Société sera affecté comme suit:

- (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est affecté au compte capital de la Société;
- (ii) cent deux millions deux cent soixante-quatre mille huit cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.264.876,24) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., daté de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté de ce jour;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., selon le bilan intérimaire daté de ce jour est évaluée à cent deux millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent

soixante-seize euros et vingt-quatre cents (EUR 102.277.376,24), i.e. l'équivalent en euros de cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;  
- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à la Société ont été accomplies par CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept mille huit cents (7.800,-) euros.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, Etat-membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Manuela Battello, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, ON M5J 2P1, Canada;

- M. Bart Zech, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

- M. Frank Walenta, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Anandappane, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40519. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018632/5770/423.

(080016341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

#### **Loer G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 9, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 54.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2008.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

po. Signature

Référence de publication: 2008018540/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00302. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080015430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

**High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 85.406.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2007*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain Zimmer comme administrateur de la société.
2. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 Monsieur Bert Zech, managing director, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

*Pour HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008018498/664/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06267. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Santana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 48, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 85.346.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008018887/5307/11.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02872. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080016559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Rodina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 33.669,92.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.961.

—  
In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RODINA (LUXEMBOURG) II S. à r.l., having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 129.961, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 13 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 1889 of 5 September 2007 and whose articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 2781 of 1 December 2007.

The meeting is presided by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Raymond Thill; maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy. The said list as well as the proxy signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the nine million eight hundred and fifty-six thousand nine hundred and thirty-five (9,856,935) Ordinary Shares and one hundred and forty-three thousand sixty-five (143,065) Preferred Shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities.

The present meeting is thus duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company with an amount of two thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 2,669.9215) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) to thirty-three thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 33,669.9215), by contribution in cash, by creating and issuing (a) three hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy (387,570) new Ordinary Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each and (b) four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, issued with a share premium of thirty-four US Dollars point eight two nine five (USD 34.8295) per new Preferred Share (i.e. a total share premium paid on all such new Preferred Shares of sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025)).

2. To subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company (the «Articles») in order to reflect the above resolution and to subsequently amend the same article, which shall now read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at thirty-three thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 33,669.9215) divided into:

- ten million two hundred and forty-four thousand five hundred and five (10,244,505) ordinary shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Ordinary Shares»);

- six hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty (616,760) preferred shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Preferred Shares»);

Ordinary Shares and Preferred Shares (together referred to as the «Shares» and each referred to as a «Share») can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of the Shares shall be allocated to a free premium reserve which is at the free disposal of the Board of Managers of the Company, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share, shall be reserved and repaid to the holders of such Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own Shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium). For the avoidance of doubt the Board of Managers is authorised to decide the repayment of part of the share premium or of the share premium paid in relation to certain Shares only.

Without prejudice to the legal requirements, the different classes of Shares shall have the rights provided for in the present Articles and any new class of shares which may be issued from time to time will have such rights as may be determined in the resolutions approving the issue of such class of shares.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Shares may be repurchased from one or more Shareholders, at a price consisting for each one Share being repurchased in the nominal value of such Share plus the amount of the share premium paid on such Share, unless such share premium has been previously repaid or reimbursed, by decision of the Board of Managers of the Company resolving by a simple majority vote including the affirmative vote of at least one Company Sponsor Manager, and provided that the Company has sufficient available amounts in order to proceed with the repurchase in accordance with the Law. The repurchased shares may be cancelled thereafter by resolution of the Shareholders at the quorum and majority provisions provided for by Law.»

3. To authorise the redemption by the Board of Managers of the Company at its discretion (the «Redemption») of all the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) Preferred Shares to be issued pursuant to item 1 of the agenda at a price consisting for each one Preferred Share being repurchased in the nominal value of such Preferred Share plus the amount of the share premium paid on such Preferred Share, unless such share premium has been previously repaid or reimbursed, and waiver by the Shareholders whose Shares are not to be redeemed in connection with the Redemption of such Shareholders' entitlement to have their Shares redeemed.

4. To authorise the repayment by the Board of Managers of the Company at its discretion of the share premium to be paid on the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares to be issued pursuant to item 1 of the agenda in the amount of thirty-four US Dollars point eight two nine five (USD 34.8295) per new Preferred Share (i.e. a total share premium of sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025)), in all or in part, to the holder of such four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares once issued.

5. To amend article 15 of the Articles, which shall now read as follows:

« **Art. 15. Dissolution.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

All liquidation proceeds available for distribution shall be allocated as follows:

- first, to the holders of the Preferred Shares proportionally and until such distributions have reached the amount of their respective contributions (i.e. the amount of share capital and of share premium paid in relation to the issue of such

Preferred Shares which, for the avoidance of doubt is thirty four US Dollars point eighty three twenty six (USD 34.8326) in respect of each Preferred Share and provided that such share premium has not been previously repaid or reimbursed); and

- thereafter, any surplus to the holders of the Ordinary Shares and Preferred Shares in direct proportion to the number of Ordinary Shares and Preferred Shares they hold in the Company.»

#### 6. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of two thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 2,669.9215) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-) to thirty-three thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 33,669.9215), by contribution in cash, by creating and issuing (a) three hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy (387,570) new Ordinary Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each and (b) four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, issued with a share premium of thirty-four US Dollars point eight two nine five (USD 34.8295) per new Preferred Share (i.e. a total share premium paid on all such new Preferred Shares of sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty-one US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025)), subscribed and paid up as follows:

(i) TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 127.040, here represented by François Lerusse himself represented by Mrs Corinne Petit, both professionally residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 20 December 2007, declares through its proxyholder, subscribe to the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares and pay the aggregate share premium on such new Preferred Shares of sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025). Such four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares and the share premium are fully paid in by a contribution in cash.

The total contribution of sixteen million five hundred thousand and twenty-eight US Dollars point four five seven (USD 16,500,028.457) relating to the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares is allocated as follows:

- one thousand four hundred and sixty-eight US Dollars point four five four five (USD 1,468.4545) to the share capital of the Company; and

- sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025) to the share premium account of the Company; and

(ii) RODINA PRINCIPALS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 131.635, here represented by François Lerusse himself represented by Mrs Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 20 December 2007, declares through its proxyholder, subscribe to the three hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy (387,570) new Ordinary Shares. Such three hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy (387,570) New Ordinary Shares are fully paid in by a contribution in cash in the amount of one thousand two hundred one US Dollars point four six seven (USD 1,201.467) allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The shareholders resolve to subsequently amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution and to subsequently amend the same article, which shall now read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at thirty-three thousand six hundred and sixty-nine US Dollars point nine two one five (USD 33,669.9215) divided into:

- ten million two hundred and forty-four thousand five hundred and five (10,244,505) ordinary shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Ordinary Shares»);

- six hundred and sixteen thousand seven hundred and sixty (616,760) preferred shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Preferred Shares»);

Ordinary Shares and Preferred Shares (together referred to as the «Shares» and each referred to as a «Share») can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of the Shares shall be allocated to a free premium reserve which is at the free disposal of the Board of Managers of the Company, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share, shall be reserved and repaid to the holders of such Shares, in

case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own Shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium). For the avoidance of doubt the Board of Managers is authorised to decide the repayment of part of the share premium or of the share premium paid in relation to certain Shares only.

Without prejudice to the legal requirements, the different classes of Shares shall have the rights provided for in the present Articles and any new class of shares which may be issued from time to time will have such rights as may be determined in the resolutions approving the issue of such class of shares.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Shares may be repurchased from one or more Shareholders, at a price consisting for each one Share being repurchased in the nominal value of such Share plus the amount of the share premium paid on such Share, unless such share premium has been previously repaid or reimbursed, by decision of the Board of Managers of the Company resolving by a simple majority vote including the affirmative vote of at least one Company Sponsor Manager, and provided that the Company has sufficient available amounts in order to proceed with the repurchase in accordance with the Law. The repurchased shares may be cancelled thereafter by resolution of the Shareholders at the quorum and majority provisions provided for by Law.»

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to authorize the redemption by the Board of Managers of the Company at its discretion (the «Redemption») of all the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) Preferred Shares issued pursuant to the first resolution hereof at a price consisting for each one Preferred Share being repurchased in the nominal value of such Preferred Share plus the amount of the share premium paid on such Preferred Share, unless such share premium has been previously repaid or reimbursed, and hereby waive their entitlement to have their Shares redeemed in case their Shares are not to be redeemed in connection with the Redemption.

#### *Fourth resolution*

The shareholders resolve to authorise the repayment by the Board of Managers of the Company at its discretion of the share premium paid on the four hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety-five (473,695) new Preferred Shares issued pursuant to the first resolution hereof in the amount of thirty-four US Dollars point eight two nine five (USD 34.8295) per new Preferred Share (i.e. a total share premium of sixteen million four hundred and ninety-eight thousand five hundred and sixty US Dollars point zero zero two five (USD 16,498,560.0025)), in all or in part, to TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à.r.l., prenamed.

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend article 15 of the Articles, which shall now read as follows:

« **Art. 15. Dissolution.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

All liquidation proceeds available for distribution shall be allocated as follows:

- first, to the holders of the Preferred Shares proportionally and until such distributions have reached the amount of their respective contributions (i.e. the amount of share capital and of share premium paid in relation to the issue of such Preferred Shares which, for the avoidance of doubt is thirty four US Dollars point eighty three twenty six (USD 34.8326) in respect of each Preferred Share and provided that such share premium has not been previously repaid or reimbursed); and

- thereafter, any surplus to the holders of the Ordinary Shares and Preferred Shares in direct proportion to the number of Ordinary Shares and Preferred Shares they hold in the Company.»

#### *Estimate*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 11,473,304.52 (exchange rate (median price) on December 20, 2007: USD 1.- = EUR 0.6953).

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and nineteen thousand Euro (EUR 119,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de RODINA (LUXEMBOURG) II S. à r.l., ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.961 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 13 juillet 2007 par Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1889 du 5 septembre 2007, et dont les statuts ont été amendés par un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial numéro 2781 du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président prie le notaire déclare que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leur mandat. Ladite liste et les procurations, resteront annexés et enregistrés avec cet acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (9.856.935) Parts Sociales Ordinaires et les cent quarante-trois mille soixante-cinq Parts Sociales Préférentielles (143.065) représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences et formalités de convocation.

L'assemblée est dès lors valablement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 2.669,9215) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille dollars américains (USD 31.000,-) à trente-trois mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 33.669,9215) par apport en numéraire, par la création et l'émission de (a) trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-dix (387.570) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trente et un dollars américains (USD 0,0031) chacune, et (b) quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trente et un dollars américains (USD 0,0031) chacune, émise avec une prime d'émission de trente quatre virgule huit deux neuf cinq dollars américains (USD 34,8295) par nouvelle Part Sociale Préférentielle (c'est à dire une prime d'émission totale payée sur toutes les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025)).

2. Modifier par conséquent l'article 5 des statuts de la société (les «Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus et modifier par la suite ce même article, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 33.669,9215) divisé en:

- Dix millions deux cent quarante quatre mille cinq cent cinq (10.244.505) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro Dollar américain virgule zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- six cent seize mille sept cent soixante (616.760) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro Dollar américain virgule zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Préférentielles»);

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles (ensemble désignées en tant que les «Parts Sociales») et chacune en tant qu'une «Part Sociale») peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément à la Loi et aux Statuts.

Tout montant de la prime d'émission payé en complément de la valeur nominale des Parts Sociales est alloué à une réserve disponible de prime d'émission demeurant à la libre disposition du Conseil de Gérance, étant entendu que tout montant de prime d'émission payé relativement à l'émission de toute Part Sociale, sera réservé et repayé aux détenteurs de ces Parts Sociales, en cas de décision de repayer ou autre procédure de remboursement de cette prime d'émission (que ce soit directement ou relativement à une réduction de capital social, au rachat de Parts Sociales propre, à la liquidation ou à toute autre transaction quelle qu'elle soit ayant pour conséquence le remboursement d'une prime d'émission). Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance est autorisé à décider le repayment d'une partie de la prime d'émission ou de la prime d'émission payée relativement à certaines Parts Sociales seulement.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les différentes classes de Parts Sociales se voient attachés les droits prévus dans les Statuts et toute nouvelle classe de parts sociales qui pourront être émises de temps à autre se verra attachés les droits déterminés par les résolutions approuvant l'émission de cette classe de parts sociales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des Associés adoptée conformément aux stipulations des Statuts.

Les Parts Sociales peuvent être rachetées à un ou plusieurs Associés à un prix consistant pour chacune des Parts Sociales rachetées à la valeur nominale de cette Part Sociale plus le montant de prime d'émission payé sur cette Part Sociale, à moins cette prime d'émission n'ait été préalablement repayée ou remboursée, par décision du Conseil de Gérance de la Société décidant par un vote à la majorité simple comprenant le vote affirmatif d'au moins un Gérant Sponsor de la Société, et à condition que la Société ait un montant disponible suffisant pour procéder au rachat conformément à la Loi. Les Parts Sociales rachetées pourront être annulées par la suite par résolution des Associés conformément aux conditions de quorum et de majorité disposées par la Loi.»

3. Autoriser le remboursement par le Conseil de Gérance de la Société, à sa discrétion (le «Remboursement») de toutes les quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) Parts Sociales Préférentielles émises suivant le point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour à un prix consistant pour chacune des Parts Sociales Préférentielles rachetées à la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles plus le montant de prime d'émission payé sur ces Parts Sociales Préférentielles, à moins cette prime d'émission n'ait été préalablement repayée ou remboursée, et la renonciation par les Associés dont les Parts Sociales ne seront pas remboursées relativement à ce Remboursement au droit de ces Associés de voir leurs Parts Sociales remboursées.

4. Autoriser le remboursement par le Conseil de Gérance de la Société, à sa discrétion, de la prime d'émission à payer sur les quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) Parts Sociales Préférentielles émises suivant le point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour d'un montant de trente quatre virgule huit deux neuf cinq dollars américains (USD 34,8295) par Parts Sociales Préférentielles (c'est à dire une prime d'émission totale de seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025)) en tout ou partie, au détenteur de ces quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles une fois émise.

5. Modifier l'article 15 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Dissolution.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

Tous les produits de la liquidation disponibles pour distribution devront être répartis comme suit:

- premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles proportionnellement et jusqu'à ce que ce montant ait atteint le montant équivalent à leurs contributions respectives. (i.e le montant du capital social et de la prime d'émission payé en rapport avec l'émission de ces Parts Sociales Préférentielles, lequel, pour la levée de tout doute, est égal a trente-quatre Dollar américain virgule quatre-vingt-trois vingt-six (USD 34,8326) pour chaque Part Sociale Préférentielle et à condition que cette prime d'émission n'ait pas été préalablement repayée ou remboursée); et

- ensuite, tout le surplus aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société.»

5. Divers.

Après avoir examiné l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont adoptées:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 2.669,9215) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille dollars américains (USD 31.000,-) à trente-trois mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 33.669,9215) par apport en numéraire, par la création et l'émission de (a) trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-dix (387.570) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trente et un dollars américains (USD 0,0031) chacune, et (b) quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trente et un dollars américains (USD 0,0031) chacune, émise avec une prime d'émission de trente-quatre virgule huit deux neuf cinq dollars américains (USD 34,8295) par nouvelle Part Sociale Préférentielle (c'est à dire une prime d'émission totale payée sur toutes les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025)), souscrites et payées comme suit:

(i) TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.040, représentée par François Lerusse, lui même représenté par Corinne Petit, tous deux avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2007, déclare souscrire à quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et payer la prime d'émission sur ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles de seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025). Ces quatre cent soixante treize

mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et la prime d'émission seront libérées par contribution en numéraire.

L'apport total de seize millions cinq cent mille vingt-huit virgule quatre sept cinq dollars américains (USD 16.500.028,475) concernant les quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles est alloué comme suit:

- mille quatre cent soixante-huit virgule quatre cinq quatre cinq dollars américains (USD 1.468,4545) au capital social de la Société; et

- seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025) au compte prime d'émission de la Société; et

(ii) RODINA PRINCIPALS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.635, représentée par François Lerusse, lui même représenté par Corinne Petit, précités, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2007, déclare par son représentant souscrire à trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-dix (387.570) nouvelles Parts Sociales Ordinaires. Lesdites trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-dix (387.570) nouvelles Parts Sociales Ordinaires sont entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de mille deux cent un virgule quatre six sept dollars américains (USD 1.201,467) alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été présentée au notaire susmentionné.

#### *Seconde résolution*

Les associés décident, par conséquent, de modifier de l'article 5 des statuts de la société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions ci-dessus et modifier ce même article, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille six cent soixante-neuf virgule neuf, deux, un, cinq dollars américains (USD 33.669,9215) divisé en:

- Dix millions deux cent quarante quatre mille cinq cent cinq (10.244.505) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro Dollar américain virgule zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- six cent seize mille sept cent soixante (616.760) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro Dollar américain virgule zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Préférentielles»);

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles (ensemble désignées en tant que les «Parts Sociales») et chacune en tant qu'une «Part Sociale») peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément à la Loi et aux Statuts.

Tout montant de la prime d'émission payé en complément de la valeur nominale des Parts Sociales est alloué à une réserve disponible de prime d'émission demeurant à la libre disposition du Conseil de Gérance, étant entendu que tout montant de prime d'émission payé relativement à l'émission de toute Part Sociale, sera réservé et remboursé aux détenteurs de ces Parts Sociales, en cas de décision de rembourser ou autre procédure de remboursement de cette prime d'émission (que ce soit directement ou relativement à une réduction de capital social, au rachat de Parts Sociales propre, à la liquidation ou à toute autre transaction quelle qu'elle soit ayant pour conséquence le remboursement d'une prime d'émission). Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance est autorisé à décider le remboursement d'une partie de la prime d'émission ou de la prime d'émission payée relativement à certaines Parts Sociales seulement.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les différentes classes de Parts Sociales se voient attachés les droits prévus dans les Statuts et toute nouvelle classe de parts sociales qui pourront être émises de temps à autre se verra attachés les droits déterminés par les résolutions approuvant l'émission de cette classe de parts sociales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des Associés adoptée conformément aux stipulations des Statuts.

Les Parts Sociales peuvent être rachetées à un ou plusieurs Associés à un prix consistant pour chacune des Parts Sociales rachetées à la valeur nominale de ces Parts Sociales plus le montant de prime d'émission payé sur ces Parts Sociales, à moins cette prime d'émission n'ait été préalablement repayée ou remboursée, par décision du Conseil de Gérance de la Société décidant par un vote à la majorité simple comprenant le vote affirmatif d'au moins un Gérant Sponsor de la Société, et à condition que la Société ait un montant disponible suffisant pour procéder au rachat conformément à la Loi. Les Parts Sociales rachetées pourront être annulées par la suite par résolution des Associés conformément aux conditions de quorum et de majorité disposées par la Loi.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'autoriser le remboursement par le Conseil de Gérance de la Société, à sa discrétion (le «Remboursement») de toutes les quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) Parts Sociales Préférentielles émises suivant la première résolution à un prix consistant pour chacune des Parts Sociales Préférentielles rachetées à la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles plus le montant de prime d'émission payé sur ces Parts Sociales Préférentielles, à moins cette prime d'émission n'ait été préalablement repayée ou remboursée, et par les pré-

sentes renoncent à leur droit de voir leurs Parts Sociales remboursées dans le cas où celles-ci ne seront pas remboursées dans le cadre du Remboursement.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident d'autoriser le remboursement par le Conseil de Gérance de la Société, à sa discrétion, de la prime d'émission à payer sur les quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) Parts Sociales Préférentielles émises suivant la première résolution d'un montant de trente quatre virgule huit deux neuf cinq dollars américains (USD 34,8295) par Parts Sociales Préférentielles (c'est à dire une prime d'émission totale de seize millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent soixante virgule zéro zéro deux cinq dollars américains (USD 16.498.560,0025)) en tout ou partie, aux détenteurs de ces quatre cent soixante treize mille six cent quatre-vingt quinze (473.695) nouvelles Parts Sociales Préférentielles une fois émises.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 15 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Dissolution.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

Tous les produits de la liquidation disponibles pour distribution devront être répartis comme suit:

- premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles proportionnellement et jusqu'à ce que ce montant ait atteint le montant équivalent à leurs contributions respectives. (i.e le montant du capital social et de la prime d'émission payé en rapport avec l'émission de ces Parts Sociales Préférentielles, lequel, pour la levée de tout doute, est égal à trente-quatre Dollar américain virgule quatre-vingt-trois vingt-six (USD 34,8326) pour chaque Part Sociale Préférentielle et à condition que cette prime d'émission n'ait pas été préalablement repayée ou remboursée); et

- ensuite, tout le surplus aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société.»

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 11.473.304,52 (taux de change (median price) du 20 décembre 2007: USD 1,- = EUR 0,6953).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant réclamé la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43753. — Reçu 114.999,16 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008018685/5770/412.

(080016246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

### **Top Optic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 52, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diferdange, le 30 janvier 2008.

TOP-OPTIC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018885/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07209. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Wincra Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 59.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

WINCRA PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018877/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05765. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Martinelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 91, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 30 janvier 2008.

MARTINELLI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008018875/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05767. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Pereira y Correia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 81-83, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.746.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 mars 2004*

Tous les associés sont présents.

Les gérants ont pris les décisions suivantes:

Les associés décident:

- d'accepter la démission de M. Domingos Dos Santos Correia en tant que gérant de la société;
- d'accepter la nomination de M. Antonio Furtado Pereira en tant que nouveau gérant administratif, demeurant 87, rue d'Athus, L-4711 Pétange.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée comme terminée.

PEREIRA Y CORREIA S.à r.l.

T. Monteiro

Gérante technique

Référence de publication: 2008021444/1390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01204. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

---

**Quadram s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 janvier 2008.

QUADRAM s.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008018886/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07203. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Pantheon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.110.

Le bilan pour la période du 21 mars 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour PANTHEON HOLDING S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008018864/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08402. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

---

**Imrose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.096.

EXTRAIT

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 décembre 2007 à Luxembourg:

1. L'actionnaire unique accepte les démissions en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur John Rollinger et en tant qu'administrateur de Madame Andrée Rollinger-Weimerskirch et de Monsieur Henri Seiter ainsi que celle du commissaire FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée.

2. Est nommé nouvel administrateur pour une durée de 6 ans Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, né à Clerveaux, le 16 avril 1959, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

3. Est nommé nouveau commissaire pour une durée de 6 ans Madame Edith Reuter, comptable, née à Luxembourg, le 5 janvier 1958, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

IMROSE S.A.

F. Sassel

Administrateur

Référence de publication: 2008018502/664/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Fincart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.761.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018517/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07162. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Salkanika S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

SALKANIK A.S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008018532/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07894. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---

**Ranbiwa Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

RANBIWA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008018534/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08583. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2008.

---